

EDITO...

Voici le 30^{ème} numéro de notre bulletin d'information, Craba & Caulet ! Rappelez vous... le premier numéro a été publié début 2005 et présentait les premières actions de l'association nouvellement créée !... Depuis, la chèvre des Pyrénées a fait du chemin, les effectifs ont augmenté et se stabilisent autour de 4200 individus, le nombre d'adhérents dépasse les 140 personnes et les nouveaux projet de suivi, d'accompagnement et de valorisation de la race ne manquent pas ! Malgré les dynamiques à l'œuvre, l'association reste très fragile financièrement et les diminutions de certaines subventions dont nous bénéficions nous l'ont rappelé assez brutalement... Car même si la « biodiversité » et « l'agroécologie » semblent avoir le vent en poupe ces derniers temps, les moyens financiers restent insuffisants ou difficilement mobilisables par les petites structures comme la nôtre. A notre niveau justement, les exercices 2016 et 2017 étaient déficitaires, 2018 risque de l'être également... à moins que les mesures proposées lors du dernier conseil d'administration ne parviennent à redresser la situation. Votre implication est donc plus que jamais déterminante !! Restons positifs : nous n'avons pas dit notre dernier mot... Bel été à vous !



Fanny Thuault

PORTRAITS DE PYRENEENNES ET DE PYRENEENS



Martine Dauphin à Bouloc



Anna Casazza et Guillaume : mission Ecopâturage au Parc des Argoulets à Toulouse



Cédric Pucheu à Issor

Vous pouvez contacter l'association par téléphone (05.61.02.14.19) du lundi au vendredi (sauf le mercredi après midi), ou par mail asso.chevre.pyr@free.fr et/ou consulter les actualités, petites annonces et infos techniques sur le site de l'association www.chevredespyrenees.org. Une page est réservée aux adhérents rubrique « Association » puis « Page adhérents » (informations sur les boucs de l'association, compte rendus des réunions et des conseils d'administration, comptes rendus d'activité annuels...). Le mot de passe qui y donne accès est le suivant : **Pyr2018**

Le programme de conservation et de développement de la race Chèvre des Pyrénées reçoit le soutien financier de :



LES INVENTAIRES, COMMENT ÇA SE PASSE, A QUOI ÇA SERT ??

Vous vous demandez peut être quelle est l'utilité réelle des inventaires et déclarations de mises bas... Si vous vous dites que votre troupeau est trop petit, trop grand, pas intéressant ou trop atypique... voici quelques éléments pour démontrer que chaque troupeau est important et que la diversité des élevages est une force pour la race !

Les inventaires permettent en effet d'enregistrer les animaux de race pyrénéenne dans le « livre généalogique ». Celui-ci n'est pas fermé pour le moment, on peut donc y répertorier des animaux sans parenté. L'idéal étant bien sûr de pouvoir saisir une généalogie de façon à remonter ensuite les générations. Cela vous permet de disposer de ces informations sur l'inventaire annuel qui vous est envoyé au cours de l'été et cela permet aussi de faire des calculs de consanguinité ou d'apparentement entre animaux (grâce à un logiciel nommé *Pedig*).

En pratique, un inventaire, comment ça se passe ?

S'il s'agit d'une première visite, chaque animal est pris en photo individuellement (la photo est un très bon outil pour le suivi de la race dans toute sa diversité, on peut s'appuyer dessus si on suspecte que l'animal n'est pas pur, on peut aussi rechercher les photos des parents d'un animal, etc etc...)

Sont également enregistrés :

- le nom, et le numéro de boucle de l'animal
- son année de naissance et l'élevage de naissance (ou bien l'élevage de provenance si le naisseur est inconnu)
- l'identité de son père et de sa mère

Ces informations sont ensuite saisies et un document d'inventaire comportant les photos vous est envoyé pour vérification (voir ci contre). Si vos animaux remplissent les conditions pour obtenir des cartes d'identité, elles vous sont également envoyées à cette occasion. Le traitement de toutes ces informations peut prendre un peu de temps (1 à 2 mois en général). Si ce n'est pas la première visite, l'inventaire se concentre sur les jeunes animaux et permet de mettre à jour l'ensemble des informations.

Lorsque c'est possible, le pointage de certains animaux peut vous être proposé : il s'agit de mesurer plusieurs composantes du développement des animaux et des caractères fonctionnels (tour de poitrine, forme de la mamelle, aplombs, ...). Cela permet de poursuivre la caractérisation de la race et d'identifier des défauts, le cas échéants (défaut d'aplomb par exemple).

S'il y a des inventaires réguliers, à quoi ça sert de déclarer les mises bas chaque année ?

Les inventaires sont réguliers mais peu fréquents !... Il faut compter le plus souvent deux à trois ans entre deux visites sur place (parfois plus !) L'envoi des déclarations de mises bas facilite le travail d'inventaire car les informations sont enregistrées avant la visite. Le temps gagné permet de d'échanger plus longuement sur la conduite du troupeau, sur les projets de chacun, les recherches de reproducteurs, ou autres problématiques... L'envoi des déclarations de mise bas permet surtout de conserver de manière fiable la généalogie des animaux gardés ou vendus (ces informations ne sont pas toujours transmises d'un éleveur à l'autre, elles sont parfois perdues, et la mémoire humaine a des limites...)

Mes chèvres ne sont pas correctement bouclées, est ce que c'est grave ?

Evidemment cela peut vous poser problème lors d'un contrôle PAC... mais dans le cadre d'une visite d'inventaire cela n'a aucune incidence, d'ailleurs l'association n'a aucun lien avec l'EDE ou la DDT !

Et si je n'ai aucune info sur l'origine de mes animaux ?

C'est assez fréquent lorsque l'élevage où on achète les animaux n'est pas celui qui les a fait naître. Dans ce cas, il est parfois possible de retrouver la « trace » des animaux dans la base de donnée grâce au numéro de boucle (c'est plus facile si la boucle a bien été posée par le naisseur, et si le naisseur a déclaré les mises bas... cf paragraphes précédents). Parfois on retrouve ces informations bien plus tard, parfois non... Le livre généalogique n'étant pas fermé, les animaux peuvent quand même y figurer.

Je connais la généalogie de mes animaux, je maîtrise la consanguinité de mon troupeau, que peuvent m'apporter les inventaires de l'association ?

L'intérêt des inventaires est aussi collectif, car il permet le suivi global de la race : on peut ainsi savoir si certaines familles sont plus représentées que d'autres, si la consanguinité est stable ou si elle a tendance à augmenter, etc.... Il faut savoir que la chèvre des Pyrénées est une race qui a connu ce qu'on appelle un « goulet d'étranglement » au cours de son histoire récente. C'est-à-dire que la population actuelle descend d'un faible nombre d'individus « rescapés » dans les années 80. Il existe donc une consanguinité de fond difficile à apprécier. De plus, même s'il a tendance à augmenter, le nombre d'éleveurs de chèvres des Pyrénées est limité et même d'un élevage à l'autre, les animaux ont souvent des origines proches (un grand parent ou arrière grand parent commun par exemple). La consanguinité n'est d'ailleurs pas forcément quelque chose qu'il faut éviter à tout prix : il faut simplement la gérer sur le long terme, individuellement au sein de chaque troupeau, mais surtout au sein de la race dans sa globalité. En effet, si on n'y prête pas attention, la consanguinité peut augmenter au sein de la race avec le risque de voir certaines tares devenir de plus en plus fréquentes, et le risque de voir certaines familles d'animaux disparaître ce qui serait une perte de variabilité irréversible.

ELEVAGE : Nathalie HABIAS - 65400 VIER BORDES 2018

IDENTIFICATION ANIMALS				A ASCORBANCES / LIGNAGES						
Nom	N°	Naisseur	Présumé date	Père	Mère	SP pur	SP mix	SP mix	SP mix	Commentaire
Celine 1042	4681770143	2016 NABAS		Hector 4002	08/20016			Capitane	10/20008	
Chire 1010	4681770115	2017 NABAS		Hector 4002	Louliane 0002			Louliane 10002	Gaëlle 10002	
Iorpile 1020	4681770120	2017 NABAS		Hector 4002	Igor 20017					
Miki 1040	4681770125	2017 NABAS		Hector 4002	Tomate 20023			Capitane	Tomate 10002	
Luchesse 1020	4681770126	2017 NABAS		Hector 4002	Tomate 10002				Corinne 0008	
Lora 1040	4681770130	2017 NABAS		Hector 4002	Corinne 10017				Véronique 00117	
Unipe 1010	4681770134	2017 NABAS		Hector 4002	Gazelle 0005			Nicole 10016	Sophie 0006	



Troupeau de Nathalie Nabias à Vier Bordes (65)

Comment interpréter le taux de consanguinité indiqué sur l'inventaire annuel de mes animaux ?

Le taux de consanguinité correspond au degré de parenté du père et de la mère de l'animal. L'idéal serait de rester en dessous de 6% pour conserver de la diversité génétique dans le troupeau. Au delà de 13% il faut y porter attention et éviter de faire saillir des boucs apparentés. Attention, une consanguinité importante est à double tranchant : elle peut entraîner la généralisation dans le troupeau de caractères intéressants ou bien de tares héréditaires... Elle peut aussi provoquer des problèmes de fertilité. Evidemment, le taux de consanguinité n'est valable que si on connaît la généalogie des animaux ! C'est pourquoi la qualité de l'information généalogique est aussi précisée : elle correspond approximativement au nombre de générations

connues pour un animal donné (ce chiffre est compris entre 0 - lorsqu'on ne connaît aucun ascendant, et 8 lorsque tous les ascendants sont connus sur huit générations). De 0 à 1 l'information est insuffisante pour donner un taux de consanguinité fiable. Entre 2 et 3, l'information est de qualité moyenne : le taux de consanguinité est peut être sous-estimé. A partir de 4, le taux de consanguinité est relativement fiable.

Est-ce que les inventaires sont réservés aux adhérents ?

Pas forcément... les adhérents sont en quelque sorte « prioritaires », mais il est fréquent que des inventaires soient réalisés chez des éleveurs non adhérents, notamment ceux qui possèdent des troupeaux conséquents. C'est important pour la connaissance et la gestion de la race dans son ensemble ! Parfois c'est aussi une façon de faire connaître l'association et d'amener de nouveaux éleveurs à adhérer même si ce n'est pas le but premier de la visite. Par contre, pour l'instant les cartes d'identité ne sont délivrées qu'aux éleveurs adhérents.

DECLARATION DE MISES BAS, PESEES DE CHEVREAUX il est toujours temps de transmettre vos infos !

Transmettez vos feuillets ou vos fichiers à l'association (supports libres). Si nécessaire, vous trouverez des modèles de fichiers excel sur le site internet de l'association « Espace Eleveur » rubrique « Suivi du troupeau de chèvres des Pyrénées ». **Merci !!**

PRIME RACE MENACEE : UNE MAEC SOUMISE A CONDITIONS...

Vous êtes nombreux à avoir souscrit la mesure agroenvironnementale Races menacées ouverte en Aquitaine et en Midi Pyrénées. Fixée à 200€ par UGB (soit une trentaine d'euros par chèvre) elle peut constituer un complément de revenu peu contraignant... sauf qu'il y a quand même des conditions à remplir !... et que les contrôles relatifs à la campagne 2015 qui ont démarré ces dernières semaines peuvent vous le rappeler un peu brutalement...

Vos obligations :

- **Vous devez détenir des chèvres des Pyrénées !** (c'est la base, on est d'accord...)
- Sont éligibles les **chèvres de race pyrénéenne âgées de 1 an au moins** (attention, des notices erronées ont circulé : il s'agit bien des femelles âgées de plus d'un an et non des femelles ayant déjà mis bas)
- **Il faut que 50% des chèvres engagées au moins aient été mises à la reproduction dans l'année** – le plus simple étant de pouvoir présenter le carnet de mise bas avec les dates de mise bas (ou d'avortement)

Lorsque vous avez engagé des animaux pour la PRM, vous avez fourni une liste d'animaux précise. Dans le cas où certains animaux seraient morts ou vendus, il est nécessaire de l'avoir notifié à la DDT de façon à pouvoir les remplacer par d'autres animaux !

Pour bénéficier de cette prime, vous devez adhérer à l'association qui vous délivrera une attestation à ne pas égarer svp (elle vous sera envoyée automatiquement si vous cochez la case adéquate sur le bulletin d'adhésion).

Petit rappel réglementaire à toutes fins utiles :

Vous devez tenir un carnet de mise bas avec la date de naissance et les numéros de boucles définitifs des chevreaux (gardez aussi la liste des repères d'identification et notez y la date de pose)

Le registre d'élevage doit comporter le recensement annuel des animaux, les documents de circulation et bons d'équarrissage, un document de suivi des mouvements d'animaux (que vous devez d'ailleurs déclarer à l'EDE).

Le support de ces différentes infos est libre : vous pouvez utiliser des supports informatiques à condition de les imprimer régulièrement.

Marasta chez F Ramponi (31)



PRENEZ DATE !

Et venez à la rencontre des éleveurs de chèvres des Pyrénées...

- **Fête de la Montagne à Siguer (09) le 28 juillet** : nombreuses animations et démonstrations, présentation de chèvres des Pyrénées, stands de producteurs valorisant la race pyrénéenne. Renseignements au 06.75.78.94.11
- **Concours de la Tomme des Pyrénées au lait cru les 11 et 12 août à Castillon en Couserans (09)** : organisé tous les 2 ans par l'AFFAP et le PNR des Pyrénées Ariégeoises, ce concours réunit tous les producteurs de la chaîne pyrénéenne et permet la promotion de la Tomme des Pyrénées au lait cru dont la démarche IGP est en train d'aboutir. Renseignements et inscriptions de dernière minute au 05.61.02.14.19
- **Comice de St Martin de Seignanx (40) le 18 août**
- **Comice départemental de Peyrehorade (40) le 1^{er} septembre** : organisé par la Chambre d'agriculture et la fédération des Comices landais, c'est une journée consacrée à l'élevage et aux terroirs landais (animations, jeux, défilés, présentation de races)
- **Foire de Mouthoumet (11) les 1^{er} et 2 septembre**
- **Fête de la Vache Nantaise les 7-8-9 septembre à Plessé (44)** : Organisée par l'association *Pas Bête la Fête*, c'est le rendez vous des races à petits effectifs françaises. Elle se tient tous les 4 ans et cette année, le Porc Basque est à l'honneur entraînant dans son sillage l'ensemble des races basques qui seront réunies dans un « village du Pays Basque ». Une belle fête et de passionnants échanges en perspective ! La chèvre des Pyrénées sera bien présente grâce notamment à la présence de producteurs (Mizel et Maina).
- **Salon des « Pyrénéennes » à St Gaudens (31) les 14-15-16 septembre** : Salon professionnel et grand public, les Pyrénéennes sont le rendez vous de l'agriculture des Pyrénées. Les races locales, dont la chèvre des Pyrénées, y seront présentes sous la bannière du Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional !
- **Fête des Bergers d'Aramits (64) les 15 et 16 septembre** : présentation de chèvres des Pyrénées, animations, démonstrations et concours de chien de bergers pour célébrer le retour des troupeaux dans les vallées. Renseignements au : 06.32.66.30.51
- **Semaine européenne des races de massif les 16-17-18 septembre à Oloron (64)** : organisée par le CORAM (collectif des races de massif) et le CDEO d'Ordiarp, ce colloque professionnel aura pour thème : *Pastoralisme et races locales, l'objectif d'une triple performance économique, environnementale et sociétale*. Au programme : visites, ateliers, rencontres et échanges. Renseignement et inscription au 06.15.02.04.27
- **Et bientôt** : Foire de la Barguillère à Foix (13-14 oct) ; Foire de Ste Marie de Campan (20 oct) ; foire d'Espezel (27-28 oct)

Pour être informé des manifestations auxquelles participe l'association, vous pouvez consulter le site Internet www.chevredespyrenes.org (rubrique « Agenda »).

Suites du projet financé par le FEADER et par le FNADT (2016-2017)

Ce projet consacré à l'acquisition et à la diffusion de références spécifiques à la chèvre de race pyrénéenne avait pour but l'accompagnement technico économique des élevages de chèvres des Pyrénées en vue d'une optimisation de la conduite des troupeaux dans le respect des principes de l'agro-écologie.

Il a donné lieu à plusieurs publications (dont la fiche technique sur la croissance des jeunes en race pyrénéenne) que vous êtes invités à consulter sur le site Internet de l'association, rubrique « Espace Eleveurs ». Vous y trouverez des synthèses bibliographiques, des comptes rendus de réunions d'échanges, des calendriers techniques ainsi que le travail réalisé l'an dernier par notre stagiaire Antoine Tisseur. Possibilité d'envoi par courrier postal sur simple demande.



NOUVEAU : PROPOSITIONS de FORMATIONS

L'association chèvre des Pyrénées se lance dans la formation ! Une façon de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'éleveurs de chèvres des Pyrénées désireux d'approfondir certains aspects de la conduite du troupeau avec une approche plus orientée vers les spécificités de la race pyrénéenne ! L'association va donc demander à devenir organisme de formation pour que les frais soient pris en charge par les fonds VIVEA. Trois projets de formation seront déposés d'ici la fin de l'année :

- Conduire un troupeau caprin en s'appuyant sur la valorisation des parcours en zone de montagne et de piémont, développer sa rusticité
- Entretien et valoriser des espaces embroussaillés voire délaissés en développant un atelier de chèvres des Pyrénées
- Valoriser la viande de chevreau

Ces formations seront ouvertes à toutes les personnes intéressées, de préférence éligibles au Vivea ☺

Plus d'info sur la fiche jointe !

ABATTAGE A LA FERME : LES CHOSES AVANCENT !

L'article 13 du projet de loi Agriculture et Alimentation adopté par l'Assemblée Nationale le 28 mai dernier, valide la mise en place d'une expérimentation de l'abattage mobile pendant 4 ans. Elle fera l'objet d'une évaluation de l'impact sur le bien-être animal, de la viabilité économique du dispositif et des conséquences sur le réseau d'abattoirs existant.

C'est une réelle avancée pour les différents collectifs qui défendent l'abattage à la ferme ! Et c'est une avancée qui, si elle se confirme, pourrait donner de nouvelles perspectives aux éleveurs de chèvres des Pyrénées...

En France jusqu'à présent, l'abattage des bovins, ovins, caprins, porcins et équidés doit être pratiqué dans un abattoir agréé où est réalisée l'inspection vétérinaire. Cette réglementation est motivée par des impératifs de sécurité sanitaire, de traçabilité, de protection animale, et de respect de l'environnement. L'abattage à la ferme ou abattage familial, est limité aux petits ruminants, porcins, volailles et lapins élevés sur la ferme et destinés à l'autoconsommation. Cette dérogation exclut toute commercialisation de la viande. La réglementation européenne n'interdit cependant pas la possibilité d'abattre à la ferme. En Autriche par exemple, un Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène a été conçu, pour aider les éleveurs dans l'abattage et la transformation de leurs animaux, de façon transparente vis à vis des autorités sanitaires.

Mais ces dernières années, de plus en plus d'éleveurs se sont prononcés en faveur de l'abattage à la ferme, soutenus par des consommateurs choqués par certaines pratiques constatées en abattoir et par des chercheurs (notamment Jocelyne Porcher directrice de recherches à l'INRA). Il s'agit tout autant d'une recherche de cohérence et de respect de l'animal (relocalisation de l'alimentation, volonté d'accompagner ses animaux « jusqu'au bout »), que d'un refus du système d'abattage actuel qui conduit à un stress important des animaux (transport, longue attente avant la mise à mort, pratiques parfois brutales de salariés poussés à bout par des cadences insupportables). Parfois c'est tout simplement aussi l'absence d'abattoirs de proximité qui motive la démarche de ces éleveurs désirant commercialiser en circuits courts. Toutes ces raisons ont conduit plusieurs collectifs d'éleveurs à se pencher sur l'abattage à la ferme. Ils ont finalement réussi à convaincre les pouvoirs publics d'autoriser des expérimentations.

Quelles sont les solutions techniques envisagées dans le cadre d'un abattage à la ferme ?

Même à la ferme, la mise à mort par saignée doit être précédée d'un étourdissement de l'animal pour éviter peur et souffrance. C'est principalement le refroidissement de la carcasse qui pose problème car il doit se faire en moins de deux heures, ce qui nécessite une chambre froide puissante. La gestion des effluents est également un point important.

Pour les caprins deux systèmes sont envisageables :

1. Les abattoirs mobiles (qui viennent d'obtenir une autorisation d'expérimentation) avec 2 modalités :

- Caissons d'abattage placés sur un semi-remorque. Ils permettent uniquement l'abattage et la saignée à la ferme. La carcasse est ensuite rapidement transportée dans un abattoir pour y être transformée. Dans ce cas, un partenariat doit être engagé avec les abattoirs de proximité qui traitent les carcasses en aval.
- Abattoirs mobiles autonomes. Exemples en Suède (camion autonome en eau et en électricité traitant une dizaine de bovins par jour), ou en Autriche (camion Schwaiger). Depuis peu, une initiative privée expérimente également ce type d'abattoir ambulancier en France via la marque « Le Bœuf Ethique ».

Les investissements sont conséquents (notamment pour l'abattage des bovins : 2,5 millions d'euros pour un camion d'abattage de type suédois ; 15 000 euros pour un caisson d'abattage).

2. Des locaux dédiés à l'abattage sur la ferme, du même type que les tueries de volailles individuelles. Ce système a l'avantage de présenter un coût théoriquement plus faible et paraît particulièrement adapté aux caprins qui ont bénéficié un temps de la réglementation volaille, pour les jeunes chevreaux en tout cas.

Les premiers abattoirs proprement dits datent de la fin du XVIIIe siècle, mais c'est au début du XXe siècle, qu'une série de lois va généraliser la création d'établissements spécialisés dans la mise à mort des animaux d'élevage. « L'histoire des abattoirs est, finalement, assez simple : elle est celle d'une mise à l'écart progressive, pour des raisons sanitaires évidemment, mais également pour des raisons morales, l'objectif étant de soustraire au regard des citoyens l'acte de mise à mort des animaux qu'ils consomment. Conjugée à l'industrialisation des modes de production, cette occultation a abouti à une distance de plus en plus grande, et aujourd'hui excessive, entre les consommateurs de viande et les conditions de production et d'abattage de cette viande » résume dans son rapport la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. Au cours des 40 dernières années le nombre d'abattoirs a fortement diminué, passant d'environ 700 établissements dans les années 80, à 263 en 2015. Concentration sur un petit nombre d'abattoirs privés, course à la rentabilité, spécialisation sur une seule espèce... Les abattoirs de petite taille et multi-espèces, le plus souvent publics, n'ont pas toujours été en mesure de faire les investissements nécessaires à leur mise aux normes et de financer un fonctionnement structurellement déficitaire. Beaucoup de collectivités ont préféré fermer ou vendre. Si les zones de montagnes ont généralement été épargnées de part leur tradition d'élevage, certains départements ne disposent plus d'abattoirs de proximité !...



Plus d'infos : sur le site du collectif « Quand l'abattoir vient à la Ferme » <https://abattagealternatives.wordpress.com/> mais aussi auprès du Collectif Abattage à la ferme en Ariège ou auprès de J Porcher : <http://jocelyneporcher.fr/>

PETITES ANNONCES (ETE 2018)

Lors de toute vente ou achat d'animaux, il est conseillé de conserver les origines de chaque animal (nom et n° du père et de la mère pour chacun des animaux vendus ou achetés)

Important : les animaux doivent être bouclés de façon définitive lorsqu'ils quittent leur exploitation de naissance !!

VENTES et ACHAT DE BOUCS ET CHEVRES DE RACE PYRENEENNE	
Ventes	
Achats	

En aucun cas l'association ne peut se porter garante de la pureté et du bon état sanitaire des animaux (n'oubliez pas de demander L'ATTESTATION SANITAIRE DE PROVENANCE qui garantit que l'éleveur est à jour de la prophylaxie obligatoire).

Faites réaliser des prises de sang d'achat sur les maladies qui vous préoccupent !

Vous pouvez transmettre vos petites annonces à l'association qui les diffusera au fur et à mesure sur le site Internet. Ces petites annonces sont consultables par tous à l'adresse suivante : www.chevredespyrenees.org

Prochaine diffusion par courrier à l'automne

*Vous pouvez également consulter les boucs à vendre sur le **BlablaBouc des Pyrénées** !*



BLABLABOUC, SE METTRE A JOUR AVANT LE 10 SEPTEMBRE !

Le gros des saillies en race pyrénéennes se fait de août à novembre... il est préférable de se préoccuper de la question des boucs bien en amont de façon à pouvoir faire des choix adaptés à son troupeau et à ses objectifs. Mais parfois, les « accidents » de dernière minute rebattent les cartes, et il n'est pas toujours possible de garder sous la main un autre bouc, au cas où... C'est pourquoi l'association organise en septembre une **Foire aux boucs d'automne** pour permettre à tous de connaître les animaux à vendre. Depuis l'an dernier, le **BlablaBouc** joue aussi ce rôle en montrant les différents boucs qui reproduisent dans les élevages : vous êtes donc invités à créer une fiche pour chacun de vos mâles reproducteurs et/ou à mettre à jour les informations concernant les boucs déjà en ligne **avant le 10 septembre**. Si vous recherchez un bouc pensez à utiliser les filtres proposés (statut du bouc, âge, localisation). Certains sont à vendre, d'autres non, mais il est peut être possible de réserver des chevreaux à naître...

QUESTIONNAIRE : QUEL BILAN APRES PRESQUE 15 ANS D'EXISTENCE ?

Si ce n'est pas déjà fait, merci de prendre le temps de répondre au questionnaire envoyé en avril dernier pour faire le point sur les actions de l'association : motifs de satisfaction, suggestions, éléments de désaccord... faites nous connaître votre avis pour que le CA de l'association puisse le prendre en compte et adapter les projets à vos besoins !

BOUTIQUE DE L'ASSOCIATION :

Gilet beige doublé polaire avec logo brodé sur la poitrine et menton
« Chèvre des Pyrénées » brodée dans la largeur du dos
(45 €)



(attention, derniers exemplaires)

T shirt noir (12€)
Logo devant côté cœur,
photo au dos



Papier emballage fromage (papier ingraissable)
2 visuels possibles
Pour la livraison : Contactez l'association !
Cartons de 15 kg – dimension : 35x49 cm



Visuel aéré 4 langues
48,20 € le carton



Visuel plus compact
36,10 € le carton

(réservé aux adhérents et soumis à conditions)

Dépliants Chevreaux /
Fromage
(10 € les 100)



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Autocollants « pastille »
(diamètre 3,2cm)
5 € les 100



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Autocollants caissettes
(diamètre 7cm)
7 € les 100



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Panneau 60x80 cm (25 €)



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Tabliers boucs (35€)
Dimensions : collier 60cm max,
ceinture 135cm max



DVD 23 mn (11 €)



(en rupture de stock)

Couteau de berger sculptés (35 €)



BON DE COMMANDE A RENVoyer AVEC LE REGLEMENT (N'oubliez pas de préciser vos coordonnées)

N'hésitez pas à nous consulter pour connaître les conditions d'accès aux supports de promotion de la race

Article commandé	Prix unitaire (HT)	Quantité souhaitée	Taille(s) vêtements (S, M, L, XL, XXL)	Total (HT) l'association n'est pas assujettie à la TVA
<i>Participation aux frais d'envoi si envoi postal :</i> (possibilité de livraison sans frais selon les déplacements de l'animatrice – nous consulter)				(+ 7,75 €)
TOTAL COMMANDE :				

FORMATIONS VIVEA (AUTOMNE HIVER 2018-2019)

Formations ouvertes à tous : adhérents et non-adhérents, éleveurs de chèvres des Pyrénées ou non.

Formations gratuites pour les adhérents à l'association. Une participation modeste sera demandée pour les non adhérents, éligibles au Vivea (exploitants agricoles, collaborateur-trices d'exploitation, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité mais aussi les porteurs de projet disposant d'une attestation ou les entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, à jour de leurs cotisations MSA).

1. Conduire un troupeau caprin en s'appuyant sur la valorisation des parcours en zone de montagne et de piémont, développer sa rusticité (1 journée : 9h30-17h30)

Objectif : Travailler l'autonomie alimentaire d'un troupeau de chèvres sur parcours en zone de montagne et de piémont, tout en s'assurant de sa bonne santé

Contenu : visite d'élevage, apport de contenus théoriques et partage d'expériences

Exemples de thématiques abordées :

Valeur alimentaire des broussailles et des ligneux : un atout pour l'autonomie alimentaire

Comportement spécifique des caprins, bien être animal et relation à l'éleveur

La rusticité : un caractère à la fois inné et acquis, comment la développer

Adaptation de la ration et de la distribution de fourrage sec en fonction de la végétation pâturée

Suivi de l'état corporel des chèvres, et de la croissance des jeunes

Clôtures électriques et gardiennage : atouts et contraintes

2. Entretien et valoriser des espaces embroussaillés voire délaissés en développant un atelier de chèvres des Pyrénées (1 journée : 9h30-17h30)

Objectif : Etre en mesure de constituer un troupeau de chèvres des Pyrénées pour valoriser des milieux embroussaillés en alternative à une intervention mécanique ou chimique

Contenu : visite d'élevage, apport de contenus théoriques et partage d'expériences

Exemples de thématiques abordées :

Présentation de la race et des systèmes qui la valorisent (élevages allaitants / fromagers)

Impact des chèvres pyrénéennes sur la végétation : présentation de résultats d'étude, échanges sur les différentes gestions des broussailles (mécaniques, chimiques) et de l'alternatives que représente la chèvre des Pyrénées

Éléments pour la conduite d'un troupeau de chèvres des Pyrénées et valorisations possibles

3. Valoriser la viande de chevreau (1 journée : 9h30-17h30)

Objectif : Identifier les circuits de commercialisation possibles pour la viande de chevreau, en viande fraîche ou transformée

Contenu : visite d'un abattoir ou d'un atelier de transformation, apport de contenus théoriques et partage d'expériences, dégustation de plats cuisinés à base de viande de chevreau

Exemples de thématiques abordées :

Conduite des chevreaux (sous la mère, biberon)

Points de vigilance et outil pour le suivi de la croissance et de l'état sanitaire

Modes de commercialisation les plus fréquents (viande fraîche ou transformée) débouchés et outils présents sur le territoire (abattoirs, ateliers de transformation)

Comment parler du produit et désamorcer les éventuelles réticences des consommateurs

Calculer une marge brute

Dates pressenties : entre novembre 2018 et février 2019, lieux à définir en fonction des participants

PREINSCRIPTIONS SOUHAITEES AVANT LE 25 SEPTEMBRE (places limitées) :

Nom : Commune :

Statut : Exploitant agricole Cotisant solidaire Conjoint collaborateur Aide familial
 Porteur de projet avec attestation Autre (préciser svp) :

Je suis intéressé(e) par la(les) formation(s) : n°1 n°2 n°3

Le programme détaillé et la fiche d'inscription définitive vous seront envoyés fin septembre